



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Création d'un diplôme universitaire en arboriculture clinique

Question écrite n° 4667

Texte de la question

M. Hadrien Clouet appelle l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la nécessité de créer un diplôme universitaire en arboriculture clinique. Le dérèglement climatique impose de repenser les villes, face à la ponction qu'elles exercent sur l'environnement et à la détérioration des conditions d'existence en leur sein. Or les arbres sont en première ligne de cette bifurcation. Du sentiment esthétique au bien-être, en passant par la soutenabilité écologique et les vertus sociales, les arbres constituent une condition d'épanouissement urbain. Pourtant, leur traitement demeure largement tributaire de préoccupations sécuritaires, notamment routières. Et le manque de connaissances professionnelles de pointe au sein de nombreuses communes conduit à des décisions aberrantes, qui détruisent un patrimoine naturel par des déracinements injustifiés et vident les caisses des collectivités faute de maîtrise des alternatives économes. Face à ces défis, les professionnels de l'arboriculture d'agrément sont en première ligne. Mais ce jeune métier peine à occuper sa juste place, faute de diplôme universitaire (DU) et de science normalisée, permettant d'appuyer un protocole professionnel, d'harmoniser les pratiques de gestion et de créer un espace de débat scientifique. Par ailleurs, l'absence de formation diplômante dédiée constitue un obstacle pour les transitions professionnelles, entre professionnels de l'intervention arboricole, par exemple biologistes, consultants en arboriculture, gestionnaires d'arbres ou gardes-forestiers. En outre, ce DU ouvrira une voie de formation continue des agents municipaux, leur permettant de monter en qualification, à leur bénéfice personnel et au bénéfice de la collectivité entière. Finalement, la conception d'un tel DU ouvrira un lieu d'interaction avec le plus grand nombre, soucieux de se réunir et d'échanger sur les questions de gestion de l'arbre en ville. À l'heure actuelle, seules deux formations diplômantes existent : le certificat de spécialisation « Gestion des arbres d'ornement » dispensé au CFA AgroCampus de Saint-Germain-en-Laye et la licence professionnelle « Gestion durable des arbres en aménagements paysagers et agroforesterie » (GD3A) proposée par l'université Clermont Auvergne en lien avec le lycée agricole Louis-Pasteur de Marmilhat. Ces cursus, bien que pertinents, ne couvrent pas les exigences croissantes du métier d'arboriste consultant ou expert, notamment en matière de diagnostic clinique, de méthodologie d'évaluation et de prise de décision fondée sur des preuves. La création d'un diplôme universitaire en arboriculture clinique constituerait une avancée déterminante pour structurer un métier en pleine évolution. Loin de se limiter à une approche simplement technique de la gestion des arbres en ville, ce cursus offrirait un cadre de formation rigoureux et interdisciplinaire. Il répondrait aux besoins croissants de qualification et de montée en compétences des professionnels, en particulier des agents municipaux, régulièrement confrontés à des décisions complexes en l'absence de référentiel académique solide. En fournissant des outils méthodologiques fondés sur l'observation clinique, l'analyse contextuelle et la prise de décision informée, il permettrait d'affranchir la gestion des arbres d'agrément des approches normatives rigides et dogmatiques. Enfin, en ouvrant un espace de débat scientifique, ce DU favoriserait l'émergence d'un cadre commun de réflexion et de pratiques, garantissant une cohérence entre les impératifs de conservation, les enjeux écologiques et les contraintes de gestion. Cette démarche est attendue depuis plusieurs années par la société française d'arboriculture, qui plaide pour un enseignement clinique du diagnostic arboricole, fondé sur une approche éthique, épistémologique et scientifique. L'université Toulouse-Jean Jaurès apparaît à M. le député comme une institution pertinente pour porter ce projet, compte tenu de son ancrage en sciences humaines et de sa proximité avec des institutions de recherche majeures liées aux sciences du vivant (INRAE,

ENSAT, INP Purpan, Institut pour le développement forestier). Aussi M. le député espère-t-il que Mme la ministre approuve la création d'un diplôme universitaire en arboriculture clinique. Envisage-t-elle un rendez-vous avec la Société française d'arboriculture et les acteurs à l'initiative de cette proposition ? Il lui demande si elle estime que l'université Toulouse-Jean Jaurès constituerait un espace approprié.

Données clés

Auteur : [M. Hadrien Clouet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4667

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2025](#), page 1325